# Littérature et diglossie à la Réunion des années 1970 à nos jours

Norbert Dodille Université de la Réunion

#### Résumé

La diglossie est une notion définie par Jean Psichari en 1928, puis reprise par Ferguson en 1959. Dans les années soixante-dix, à la Réunion, elle est devenue une notion militante utilisée aussi bien par les universitaires que par les écrivains pour dénoncer l'oppression linguistique du créole par le français. Les écrivains réunionnais luttent pour la reconnaissance du créole. Cet article développe l'histoire et l'évolution de leur revendication.

Mots-clé: Diglossie, diglossie et littérature, littérature réunionnaise

#### Abstract

Diglossia is a concept defined by Jean Psichari in 1928, then taken again by Ferguson in 1959. In the Seventies, in the Reunion Island, it became a militant concept used as well by the academics as by the writers to denounce the linguistic oppression of the Creole by French. The writers from Réunion Island fight for the recognition of the Creole. This article develops the history and the evolution of their claim.

Keywords: Diglossia, Diglossia and literature, Reunion Island literature

### Introduction

C'est dans le cadre d'un projet d'histoire littéraire de la Réunion que, abordant les années 70, nous avons eu besoin de faire appel à une notion qui a fait irruption sur la scène universitaire, culturelle, littéraire, politique et sociale des années 1970 et qui est la diglossie.

# Diglossie et sociologie de la langue

Un rapide historique de cette notion est ici nécessaire.

La notion de diglossie apparaît à la fin du XIXe siècle. D'un point de vue étymologique, diglossie et bilinguisme veulent dire strictement la même chose. La notion de diglossie est théorisée par Jean Psichari, helléniste célèbre, gendre de Renan et père du romancier Ernest Psichari, en 1928.

Contrairement à ce qui est souvent affirmé (cf Jardel, 1981), Psichari avait bel et bien théorisé la notion :

La diglossie –le fait pour la Grèce d'avoir deux langues – ne consiste pas seulement dans l'usage d'un double vocabulaire [...] la diglossie porte sur le système grammatical tout entier. Il y a deux façons de décliner, deux façons de conjuguer, deux façons de prononcer; en un mot, il y a deux langues, la langue parlée et la langue écrite, comme qui dirait l'arabe vulgaire et l'arabe littéraire.

On trouve donc bien chez lui la notion de double langue et de hiérarchie entre ces langues. Par ailleurs, à partir évidemment de positions idéologiques fort différentes, mais dans l'inscription dans une même logique, Psichari avait établi la relation étroite entre diglossie et langue nationale :

Il n'y a de nation que celle qui a su se créer une langue nationale [...] Nous entendons par langue nationale une langue commune à tout un pays, une langue qui s'enseigne dans les écoles primaires, une langue que chaque citoyen est en état d'apprendre, de lire, d'écrire, et de parler, quelle que soit sa langue régionale, quel que soit le patois de son patelin. Une langue nationale donne seule de la fixité à la pensée, de la solidité à la conscience, de la force à l'Etat<sup>2</sup>.

C'est de toute évidence, soit le déni, soit l'oubli historique de cette logique qui peut seul expliquer le caractère pour ainsi dire décalé du débat sur la diglossie à la Réunion dans les années 70.

Sautons à 1957. Albert Memmi va suggérer un rapprochement de la notion avec la situation coloniale. Du même coup la dramatiser, et l'engager sur le terrain du conflit et des luttes:

La possession de deux langues n'est pas seulement celle de deux outils, c'est la participation à deux royaumes psychiques et culturels. Or ici, les deux univers symboliques, portés par les deux langues sont en conflit : ce sont ceux du colonisateur et du colonisé [...] Dans le conflit linguistique qui habite le colonisé, sa langue maternelle

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Psichari, 1928, p. 66.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> *Ibid.*, p. 94.

est l'humiliée, l'écrasée [...] En bref le bilinguisme colonial n'est ni une diglossie où coexistent un idiome populaire et une langue de puriste, appartenant tous les deux au même univers affectif, ni une simple richesse polyglotte [...] c'est un drame linguistique.

C'est en 1959 que Ferguson redéfinit la notion, dans l'article *Diglossia* de la revue *Word*. C'est sur cette définition que vont s'articuler toutes les discussions qui suivront (Psichari disparaît ou n'est mentionné que pour mémoire, un peu comme Reclus pour la francophonie):

Diglossia is a relatively stable language situation in which, in addition to the primary dialects of the language (which may include a standard or regional standards), there is a very divergent, highly codified (often grammatically more complex) superposed variety, the vehicle of a large and respected body of written literature, either of an earlier period or in another speech community, which is learned largely by formal education and is used for most written and formal spoken purposes but is not used by any section of the community for ordinary conversation.

C'est dans les années 70 que la notion de diglossie se répand à la Réunion où elle est utilisée, dans un contexte militant (autonomiste/indépendantiste). Pour les universitaires sociologues de la langue, c'est essentiellement dans le débat sur l'enseignement que l'outil diglossique va être utilisé.

En 1973, Carayol dénonce un système d'enseignement qui exploite la notion de « faute » à l'encontre d'élèves pour lesquelles il ne s'agit que d'interférence dans un contexte de diglossie. Le système scolaire est ainsi un système culpabilisant et dévalorisant<sup>3</sup>.

Les universitaires sont ainsi à la Réunion comme ailleurs engagés dans un débat militant (les querelles entre le rectorat de la Réunion et l'université à l'époque étaient parfois violents). Signalons comme significative cette phrase de Ricard :

Or si la diglossie, cette coexistence de plusieurs systèmes d'expression a été vécue pendant des siècles, il a fallu attendre la sociolinguistique—la linguistique des dominés [sic!]— pour que l'on en fasse la théorie, et justement à propos des pays où la structure sociale 'gelait' des rapports de langue en rapports de classe<sup>4</sup>.

C'est tout au long de ces années que la définition de Ferguson sera discutée pour ce qui est des sociétés créolophones. La dichotomie fergusonnienne de « langue haute » et « langue basse » est bientôt ressentie comme insuffisante. On se rend compte que les

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Un état des savoirs à la Réunion, 2002, p. 53.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Diglossie et littérature, 1976, p. 106.

anglo-saxons ont adopté depuis la notion de continuum linguistique (Le concept de continuum a été proposé en 1934 par John Reinecke et Aiko Tokimasa pour illustrer le cas d'Hawaï). Il n'y a pas, par exemple, selon Chaudenson, de rupture claire, de solution de continuité entre un français créolisé d'un côté, et un créole «pur» de l'autre. La diglossie est installée à l'intérieur même du créole (créole « clair » vs « créole kaf<sup>5</sup> »).

En 1979, Carayol et Chaudenson affinent la notion de continuum et, à l'encontre d'une idée évidemment séduisante pour les militants, montre qu'il n'y aurait pas eu de « décréolisation » sous l'influence de la pression économique et culturelle du français (donc de la pression diglossique), mais que ce continuum a toujours existé. Les variantes acrolectales et basilectales (notions proposées en 1973 et 1975 par Derek Bickerton) existaient dès le XVIIIème siècle.

En 1980, Félix Prudent (Antillais émigré aujourd'hui à la Réunion) fait une distinction intéressante entre la manière scientifique d'analyser les langues (continuum observable) et la manière dont ces langues sont perçues (créole, français) et qualifiées par l'opinion. Insécurité linguistique dans la pratique (la notion de diglossie va faire surgir, mais ce n'est pas notre propos ici tout un lexique dont fait partie l'insécurité linguistique), mais reconnaissance du poids symbolique des langues.

Les années 80 sont déjà des années de bilan sur la notion de diglossie. Prudent en tente une esquisse dans un article intitulé « Diglossie et interlecte ». Il distingue trois périodes pour cette notion : 1885-1951, lancement de la notion (concept) ; diffusion et standardisation : 1959-1974 ; éclatement de la notion : 1974-1980. L'intérêt de cet article est aussi que Prudent fait une typologie des tenants de la diglossie en trois catégories : les « orthodoxes », les « adaptateurs conséquents » et enfin ceux qui refusent la notion.

Parmi les orthodoxes, un Pierre Cellier pense que la minoration d'une langue entraîne un dysfonctionnement sociolinguistique qu'il nomme «dysglossie» (1985). Pour lui le concept de diglossie est incontournable.

Parmi les adaptateurs, Chaudenson qui décrit l'emboîtement progressif des situations diglossiques dans une étude de 1989. Il distingue trois phases dans l'élaboration historique du créole.

La phase 1 : 1665-1715 pour la Réunion. Le peuplement blanc est important. Cette société est une « société d'habitation » réduite (il n'y a que 2000 habitants à la Réunion en 1715). La distance sociale entre blancs et noirs est encore faible.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Pour « Cafre », Noir.

Phase 2: développement des cultures coloniales. Les nouveaux arrivants ont moins de contacts avec les blancs. Les esclaves créoles, nés à la Réunion, sont seuls en contact direct avec les maîtres, et ont souvent des fonctions d'encadrement et de commandement. On peut donc se figurer un schéma avec au centre les « Fr » (les français, il ne faut pas oublier que les premiers Français de la Réunion parlaient différentes langues régionales), puis les « FA » (français approximatif) /« Cr », puis les immigrants. Pour les locuteurs situés à la périphérie, il n'y a plus contact avec le français mais seulement avec la zone intermédiaire. Le FA prend un statut supérieur par rapport aux langues serviles, d'où il résulte deux diglossies emboîtées. Et une véritable dynamique sociolinguistique.

Phase 3 : la diglossie créole va prendre peu à peu les caractères de la diglossie coloniale. Enfin : le relâchement de la norme dans les colonies a favorisé l'apparition de plusieurs variétés de français. La créolisation est une radicalisation des variétés régionales atteignant le noyau dur de la langue et à la création d'un système nouveau et autonome.

A partir des années 90, les études sociologiques de la langue à la Réunion remettent en cause de plus en plus la notion de diglossie. Paule Fioux critique la notion de « milieu créolophone » (1993) à partir de l'étude des parlers lycéens. Pour Claudine Bavoux (2001) les « parlers jeunes » sont un indice mais aussi un dépassement du système diglossique. Il y aurait décrispation des rapports et un dépassement du clivage diglossique par le biais de l'usage du français ordinaire et du français « branché » dans des situations de communication informelle.

Enfin, je voudrais conclure en renvoyant à une petite préface (donc pas un texte théorique important) de Félix Prudent à un texte dont je reparlerai : L'Ecriture du créole réunionnais. Les indispensables compromis. Prudent nous fait une esquisse de notre monde où toutes les langues sont « égales en droit et en dignité ». Exit donc la diglossie. Il nous renvoie à la fameuse tarte à la crème des esquimaux : les inuit ont cinquante mots pour désigner la neige, ce qui prouve la supériorité, sur ce point au moins, par rapport aux langues européennes. L'inégalité des langues humaines n'est qu'apparente et est régie par un jeu de compensations. Enfin, il nous offre une image d'Épinal d'un temps bien fini où « les langues créoles sont apparues, il y a trois siècles », dans les « habitations » où l'on plantait le tabac, le cacao, le sucre ou l'indigo, où les maîtres, généralement blancs, « commandaient » une main d'oeuvre servile, « généralement noire ».

# Les écrivains réunionnais et la diglossie. Écrire en créole?

Notre propos n'est pas ici de faire une étude de la littérature réunionnaise dans son rapport à la diglossie, mais bien plutôt de tenter de cerner, par quelques exemples,

la position des écrivains par rapport à cette question, jugée fondamentale dans les années 1970. Nous nous centrerons donc sur le débat qui a fait rage, et qui continue de passionner aujourd'hui, de la littérature *en* créole.

La première chose à souligner, c'est que, à compter des années 70 où nous nous situons, le monde universitaire (de la critique littéraire) et le monde des écrivains est assez largement enchevêtré, comme d'ailleurs dans tous les départements d'outremer et dans les ex-colonies. S'il est vrai de dire que la départementalisation a été l'une des formes qu'a prises la colonisation, comme en Algérie, il est tout aussi vrai de dire que la départementalisation a été l'une des formes qu'a prise la décolonisation. De là de nombreux phénomènes similaires entre pays décolonisés et départements d'outremer. La position des écrivains par rapport à l'enceinte universitaire peut être variable (ils sont professeurs ou chargés de cours ou extérieurs), mais ils sont liés d'une manière ou d'une autre à l'institution (par des doctorats, des délégations, des participations à des commissions, etc.)

En 1976 a paru un collectif sur *Diglossie et littérature*, où il est question davantage de diglossie que de littérature, mais dont il faut extraire quelques éléments utiles pour notre étude (cet ouvrage, édité à Bordeaux, a bien sûr été lu à la Réunion).

La préface d'Escarpit indique deux premières pistes pour comprendre le lien entre Littérature et Diglossie. La première idée intéressante ( à condition de définir la langue en liaison avec l'idée d'idiome national comme le faisait Psichari auquel évidemment Escarpit ne pensait pas), et qui n'est pas propre à Escarpit peut se formuler ainsi : ce n'est pas la langue qui écrit la littérature, c'est la littérature qui écrit la langue. Cela explique le rôle que se donnent les écrivains dans le projet constitutif d'une littérature réunionnaise en créole (c'est-à-dire en « langue dominée »).

Seconde piste : la langue française nous *impose* une forme de raisonnement et de pensée. On rencontre là une autre vieille lune, l'hypothèse Sapir-Whorf, qui n'est même plus à discuter<sup>6</sup>. Mais peu nous importe : l'important, c'est que cette idée « fonctionne » indéniablement parmi les motivations militantes et même post-militantes des écrivains. La domination n'est pas seulement politique, économique, culturelle et linguistique, elle est, à travers la langue, une domination imaginante et intellectuelle (c'est d'ailleurs un des arguments utilisés par les militants francophones contre l'anglais!)

Un autre élément de liaison est d'ordre historique. Les écrivains se chercheront des prédécesseurs qui se sont inscrits dans l'histoire de la diglossie littéraire. Ils

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir, pour s'en convaincre, Pinker, 1995, p. 48 et suiv.

constatent ainsi que : 1. les textes ont été par le passé répartis en français et en créole selon leur genre. Les traductions de La Fontaine au XIX° siècle montrent qu'on réservait le créole à des genres « populaires ». 2. Le textes étaient distribués en français et en créole à l'intérieur d'une même œuvre, le créole étant réservé aux dialogues entre personnages d'esclaves, de serviteurs, ou de « petits blancs ». 3. L'évolution de la création littéraire tendrait à une textualisation de la diglossie où les « fautes » deviennent des arguments poétiques. C'est d'ailleurs la tendance des écrivains francophones d'aujourd'hui.

Deux éléments fondamentaux (qui sont d'ailleurs étroitement liés) vont fonder le débat sur la littérature en créole : 1. la question de la variété des créoles (parfois ellemême décrite en termes de diglossie). 2. la question de la graphie du créole qui remonte déjà au XIXème siècle.

Volcy-Focard, en 1884, distingue trois variétés de créole : le « créole des bois » ou petit blanc, le créole des cafres, dit « baragoin des cafres », le « joli parler bourbonnais » qui constitue le véritable créole. Par ailleurs, avait traduit, dès 1867, en créole réunionnais, la bulle *Ineffabilis* de Pie IX. Cette littérature en créole (en particulier les fables de La Fontaine traduites par Vinson, dès 1828, ou Héry, en 1888) adopte une graphie dite « étymologique » (c'est-à-dire l'orthographe française appliquée au créole).

L'attitude des écrivains réunionnais va évoluer à l'égard de cette littérature créolophone : dans un premier temps (les années 1970) on constate, parmi les écrivains militants (pour la plupart) des formes de refus, de rejet, voire d'hostilité ainsi que le traitement par la dénégation de cette littérature jugée folklorisante. C'est l'époque de la radicalisation de la graphie phonologique dans certains recueils de poésie ou romans en créole qui paraissent dans ces années-là : 1974, parution de la revue Bardzour ; 1977, Zistoir Kristian, premier roman écrit en créole réunionnais ; A. Armand : Zordi). Ce qui n'empêche pas un écrivain comme Daniel Honoré, écrivain militant, de publier en 1980 un roman en créole, Louis Rédona, un fonctionnaire, de choisir la graphie étymologique.

Mais bien plus tard, on reconnaîtra au contraire l'apport des premiers textes en créole comme une période de « fondation » de la littérature créolophone (*Fonder une littérature*, 2003, Carpanin Marimoutou).

On ne saurait mieux illustrer l'évolution des écrivains réunionnais par rapport à cette sortie la diglossie que constituerait la mise en œuvre d'une littérature en créole, qu'en résumant le parcours d'Axel Gauvin.

Axel Gauvin publie en 1977 chez L'Harmattan Du créole opprimé au créole libéré, avec une préface (un patronage?) de Louis-Jean Calvet, l'auteur (à l'époque) de Linguistique et colonialisme, et inventeur incontournable de la glottophagie. Renchérissant sur le texte militant de Gauvin lui-même, ledit Calvet n'hésite pas à parler dans sa préface à l'égard du créole de « glottocide » que l'on (les Français) pratiquerait « faute de pouvoir pratiquer le génocide » (sic!).

Axel Gauvin, après avoir été élève de l'École normale supérieure et avoir passé une agrégation scientifique, revient à la Réunion où il milite au parti communiste et dans une association d'alphabétisation (l'ARCA, Cours pour Adultes). Son ouvrage propose la substitution d'une situation diglossique où les Réunionnais ont honte de leur propre langue en une situation véritablement bilingue, où coexisteraient une langue réunionnaise (plutôt basilectale : « Etes-vous sûrs d'avoir déjà entendu le peuple parler, le peuple de Tanambo, de Ti-Paris, de Cœur-Saignant, ou même de l'Ilet à Cordes ? Et vous-même n'auriez-vous pas appris le créole dans Zistoire la case de Fourcade ?) et le français comme langue étrangère :

La vérité est que nous ne sommes pas à l'aise —du moins pour la majorité d'entre nous—ni en créole, ni en français : 99 % des intellectuels Réunionnais —même si la plupart s'en défendent quand ils n'étaient pas francophones au départ—ont eu besoin de 15 à 20 ans d'école française, d'un séjour de plusieurs années en France, pour parler un français quelquefois encore approximatif et qui leur devient insaisissable dès qu'ils sont dans un moment d'affectivité intense. 99 % des intellectuels éprouvent des difficultés à s'exprimer dans un créole simple, clair, non zorèyifié ; les intellectuels progressistes comme les autres, mais si ce sont des démocrates authentiques ils doivent se dire que : s'ils veulent vraiment se faire bien comprendre du peuple, ils doivent réapprendre—ou apprendre—le créole du peuple, au contact du peuple (Préface).

Cette représentation d'un « peuple réunionnais » désireux de se réapproprier sa langue, et la nécessité pour les intellectuels de réapprendre la langue du peuple pour reprendre contact avec lui, est évidemment irradiée par la forte pression idéologique de l'époque. Gauvin, qui est ici avant tout un écrivain, va lui-même pratiquer cette écriture créole radicalisée dans *Kartyé trwa lèt*.

Sautons à 2004 : le même Axel Gauvin n'a en rien renoncé à la recréation par le biais de la littérature d'une langue créole, sinon d'une langue réunionnaise. Mais le sous-titre même de son essai : Les indispensables compromis, donne à lui seul une idée du chemin parcouru.

Il n'est plus question ici de combats idéologiques, d'oppression de la langue, etc., encore moins de glottocide (« de toutes les langues des départements d'outremer, le créole réunionnais est tout simplement la plus parlée, celle qui marque la

plus grande vitalité », écrit Prudent dans sa préface). Ce qui est en cause, ce n'est plus l'état français colonisateur, mais tout simplement la population réunionnaise elle-même. Il s'agit donc de trouver, maintenant que la base institutionnelle de la langue régionale est acquise<sup>7</sup>, une graphie acceptable par tous les Réunionnais (et non par le « peuple » réunionnais, acteur qui a disparu de l'ouvrage avec la diglossie).

Axel Gauvin va donc résumer, sans les critiquer, les différentes graphies qui ont été adoptées jusqu'alors : la graphie étymologique, la graphie *Lékritir 77*, fondée sur la « déviance maximale », la graphie *KWZ* de 1983 (tentative de graphie unique pour tous les créoles) et enfin la *Graphie 2001*, dont Gauvin est l'un des initiateurs.

Gauvin a donc cessé de se tromper de cible (ce qui ne veut nullement dire d'ennemi, on parle de cible en publicité). Il sait bien, et le reconnaît, que la graphie n'est pas seulement un problème de transcription phonique, mais qu'il existe un phénomène propre à la lecture dont les graphies 77 et *KWZ* n'ont tenu aucun compte ; que le créole, en dépit des fictions qui ont eu cours est bien une langue d'origine française ; qu'il s'agit de trouver la graphie qui puisse remplir à la fois les conditions de meilleure lisibilité possible pour le lecteur (créolophone ou comprenant le créole sans le parler), la plus grande cohérence interne, et une suffisante distance avec la graphie étymologique française pour pouvoir en distinguer les mots, en particulier les « faux-amis » ; que, contrairement à ce qu'il affirmait en 1977, il n'y a pas lieu de choisir le basilectal contre l'acrolectal (« comme on ne peut choisir parmi les lectes, il nous faut aller vers la création d'un lieu commun des différents parlers. Il est [...] dans un créole supralectal ou interdialectal »). Enfin, la graphie 2001 tolère des orthographes différentes pour un certain nombre de phonèmes.

#### Conclure?

Si la notion de diglossie est amenée à péricliter, en tous cas en ce qui concerne le créole, c'est qu'elle repose sur un présupposé fragile qui est qu'une langue n'a de « dignité » que dans la seule mesure où elle est écrite. C'est oublier qu'il y a une dimension non écrite de la langue qui lui permet de produire des richesses qui relèvent de l'orature<sup>8</sup> (voir Hagège). L'idée qu'il faille absolument écrire des romans intégralement en créole peut être discutée. La production de romans en créole ne démontrera pas l'égalité du créole au français ou la dignité du créole comme langue. On pourrait objecter

<sup>8</sup> Terme emprunté à Claude Hagège par Yvan Leclerc, 1987.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Le ministère de l'Education nationale « reconnaît » désormais le créole comme « langue régionale ».

que c'est prendre le problème à l'envers, et justement s'inscrire dans une logique indéfendable. Le roman n'a acquis que depuis peu ses lettres de noblesses dans la littérature européenne. Pourquoi la poésie, la chanson, ne serait-elles pas mieux faites pour porter le créole que la littérature de l'essai ou du roman. La force de l'orature est en elle-même une démonstration des possibilités poétiques et littéraires du créole. Pour le roman, on sait combien le créole, grâce à sa proximité avec le français se comporte excellemment en levain de la langue.

On pourrait conclure sur une sorte de dissolution de la notion de diglossie, en tant qu'outil critique et militant à la Réunion entre les années 70 et les premières années du XXIe siècle. Du moins cette notion dont l'histoire a été longue, et qui reste opératoire dans un cadre bien défini, n'est plus véritablement perçue comme un enjeu politique conflictuel.

Il semble qu'on puisse sortir de cette représentation conflictuelle diabolisante, répétitive, devenue un cliché-réflexe, dès lors qu'on avancerait vers la reconnaissance de faits tels que : la créolisation du français, dans l'usage et la littérature, est concomitante à la francisation du créole (Gauvin, *L'Indispensable Compromis*, p. 57).

La question qui reste posée n'est pas celle de l'avenir du créole réunionnais comme parler (sa vitalité n'a jamais pu être mise en doute par les gens sérieux), mais bien la possibilité d'une émergence et d'un développement d'une littérature créolophone.

Le militantisme n'a fait pendant de nombreuses années qu'esquiver ou travestir, et du même coup disqualifier et renvoyer aux calendes des lendemains qui chantent cette question en la mettant en scène dans une imagerie parfaitement imaginaire où un créole aux traits négroïdes accusés se voyait bâillonné par l'une de ces étiquettes que l'on collait sur les cahiers d'écolier et qui valait comme une sommation d'identité (c'est ainsi que se présente la couverture du *Créole opprimé*, chez l'Harmattan). La question n'est pas là : elle est dans la quête, nullement impossible, d'un public que les militants du KWZ ont largement contribué à éloigner. C'est pourquoi la démarche d'Axel Gauvin me paraît à la fois courageuse dans sa modestie et probablement efficace.

## Bibliographie

Annand, Alain, Zordi, Saint Denis, 1978.

Calvet, Louis-Jean, Linguistique et colonialisme, Paris, Payot, 1988.

Carayol, Michel et Chaudenson, Robert, « Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique français-créole », *Plurilinguisme* : normes, situations, stratégies, études sociolinguistiques, Publications de l'Institut d'études et de

recherches interethniques et interculturelles (I.D.E.R.I.C.), Centre d'étude des plurilinguismes, Université de Nice, Paris, L'Harmattan, 1979, pp. 129-72.

Cellier, Pierre, « Dysglossie réunionnaise », Cahiers de praxématique, 5, 1985, pp. 21-36. Chaudenson, Robert, Les Créoles français, Paris, F. Nathan, 1979.

Chaudenson, Robert, Textes créoles anciens: la Réunion et Île Maurice. Comparaison et essai d'analyse, Hamburg, H. Buske, 1981.

Chaudenson, Robert et C.E.R.F.O.I. (Centre: Université de la Réunion), Créoles et enseignement du français : français, créolisation, créoles et français marginaux : problèmes d'apprentissage, d'enseignement des langues et d'aménagement linguistique dans les espaces créolophones, Espaces francophones, Paris, L'Harmattan, 1989.

Christian, Zistoir Kristian: mes-aventures: histoire vraie d'un ouvrier réunionnais en France, Paris, F. Maspero, 1977.

Fioux, Paule, Enseigner le français à La Réunion, Saint-Denis, Éd. du Tramail, 1993. Gauvin, Axel, Du créole opprimé au créole libéré: défense de la langue réunionnaise, Paris, L'Harmattan, 1977.

Gauvin, Axel, Kartyé trwa lèt: roman reyoné, Saint Denis, Saint Leu, Ziskakan, 1984. Jardel, Jean-Pierre, « Le concept de diglossie de Psichari à Ferguson », Colloque de Montpellier sur la diglossie, Montpellier, Université de Montpellier, 1981.

Laboratoire de recherche, Langues, Textes et Communications dans les espaces créolophones et francophones, *Un état des savoirs* à *La Réunion*, Réunion, ADSFOI, Océan Éditions, 2002.

Leclerc, Yvan, « Poésie, oralité, écriture », SUD, 1987, pp. 165-187.

Les «parlers jeunes» à La Réunion, Saint-Denis, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université de La Réunion, 2001.

Memmi, Albert, Portrait du colonisé: précédé du Portrait du colonisateur, Paris, Payot, 1979.

Pinker, Steven, The Language Instinct, New York, Harper Perennial, 1995.

Prudent, Félix, « Diglossie et interlecte », Langages, 61, 1981, pp.13-38.

Prudent, Félix, « Diglossie ou continuum ? Quelques concepts problématiques de la créolistique moderne appliquée à l'archipel caraïbe », Gardin, B., Marcellesi, J.B., (éds.), Sociolinguistique. Approches, théories, pratiques, Rouen, Paris, Publications de l'Université de Rouen, P.U.F., 1980, pp.197-210.

Psichari, Jean, « Un pays qui ne veut pas de sa langue », *Mercure de France*, CCVII, nº 727, 39<sup>e</sup> année, 1er octobre 1928, pp. 63-121.

Université de Bordeaux, III, Institut de littérature et de techniques artistiques de masse, Diglossie et Littérature, Talence, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1976. Volcy-Focard, « Du patois créole de l'île Bourbon », Bulletin de la Société des sciences et arts de la Réunion, 1884.